

Le traitement par hélicoptère perd encore des plumes

VITICULTURE Près de la moitié des vignes encore traitées par hélicoptère en Valais l'année dernière ne le sont plus cette saison. Le drone en tire profit. Et avec lui, l'épandage de produits de synthèse.

PAR PATRICK.FERRARI@LENOUVELLISTE.CH

Soleil, pluie et température, la vigne pousse et se développe sans accrocs majeur jusqu'à maintenant. Par rapport à une saison 2021 plombée par les aléas climatiques, elle a déjà échappé au gel. Reste à être épargnée par la grêle et éviter surtout les maladies, particulièrement le mildiou qui avait ravagé les cultures l'été passé. Mais alors que la saison des traitements bat son plein dans les parchets, le bal des hélicoptères d'épandage apparaît moins intense que par le passé dans le ciel valaisan. Des régions viticoles entières encore survolées en 2021, tôt le matin, ne le sont plus aujourd'hui. Une impression que les chiffres d'Air-Glacières confirment. Des 550 hectares traités par hélico l'année dernière, seuls 300 le sont encore en 2022.



«Cette diminution est principalement due au départ du groupement de Fully qui représente à lui seul près de 50% de la baisse.»

GAËL GILLIOZ
RESPONSABLE COMMUNICATION
D'AIR-GLACIÈRES

Les hectares de Fully plus à l'hélico

«Cette diminution est principalement due au départ du groupement de Fully qui représente à lui seul près de 50% de la baisse», explique Gaël Gillioz, responsable communication de la compagnie aérienne. Conséquence: un appareil et un équipage de moins engagés dans cette activité.

Le groupement fulliérais, aujourd'hui dissout, planifiait en 2021 les traitements pour 112 hectares de vignoble sur plusieurs communes et localités de la région (Dorénav, Saillon, Saxon, Charrat). Et d'autres associations régionales de producteurs, plus petites, comme celles de Grimisuat et de Bramois, ont également renoncé à la méthode hélicoptère pour 2022.

Pour protéger leurs cultures, les producteurs de ces secteurs misent désormais en grande majorité sur le drone. Dans la région de Fully, 70 hectares sur 112 sont aujourd'hui traités par la société de Sébastien Micheloud, Agri Aero, entreprise valaisanne spécialisée dans l'épandage viticole par drone



Bon nombre de Valaisans se sont habitués au bruit de l'hélicoptère sulfatant le vignoble tôt le matin. Cette année, on l'entend moins dans le canton. AIR-GLACIÈRES SA/FABIAN REYMOND (ILLUSTRATION)

industriel. «Les autres surfaces sont traitées à l'atomiseur ou au drone par d'autres prestataires ou par les caves elles-mêmes qui s'équipent. Mais personne n'est reparti à l'hélicoptère.» Sa société survole désormais 260 hectares de vignes entre Vaud, Berne et le Valais.

Un changement de génération

Juste après les dernières vendanges, nous avions relayé dans nos colonnes les interrogations des vigneron sur les types et les méthodes de traitement face aux pertes inédites de récolte. L'hélico était mis en cause par de nombreux viticulteurs, particulièrement des non-professionnels qui avaient pris l'habitude de ne pas accompagner les sulfatages aériens avec les traitements au sol complémentaires. Une façon de faire intenable dans une saison aussi propice aux maladies de la vigne.

Mais pour Pierre-Yves Felley, directeur de la Chambre valaisanne d'agriculture, la raison de cette perte de vitesse de l'hélicoptère face au drone dépasse la vendange catastrophique enregistrée l'année dernière. «Il y a un changement de génération parmi les personnes à la tête des groupements de traitement régionaux», relève celui qui occupe aussi la fonction de secrétaire au sein de l'Association romande pour le traite-

ment des terres agricoles par voie aérienne (ARTTAVA). «Entre le balisage, la fermeture du périmètre, le blocage des routes ou le choix des produits, prendre en charge l'organisation des traitements est un véritable sacerdoce.»

En conséquence, beaucoup renoncent. «L'avantage du drone c'est qu'il offre une prestation clé en main. L'opérateur s'occupe de tout. Beaucoup de vigneron ne sont pas des professionnels et sont donc très contents de voir faire ce travail à leur place.» Le balisage et les fermetures de routes ne sont ici pas nécessaires.

Un hélico plus bio mais moins utilisé

Au-delà des contraintes organisationnelles, le drone permet quelque chose que son grand



«Saillon était entièrement à l'hélico bio. Ils sont venus majoritairement au traitement de synthèse avec le drone.»

SÉBASTIEN MICHELOUD
PATRON D'AGRI AERO, ENTREPRISE
VALAISANNE SPÉCIALISÉE
DANS L'ÉPANDAGE PAR DRONE

frère à pales permet de moins en moins: les traitements avec des pesticides de synthèse.

Depuis de nombreuses années, sous l'impulsion d'une réglementation toujours plus stricte pour l'épandage aérien (à laquelle le drone n'est pas soumis) et suivant la volonté des groupements de producteurs, l'hélicoptère a vu la proportion de ses interventions en bio ou sans produits de synthèse sur le vignoble bondir.

En 2022, il est prévu qu'Air-Glacières traite 80% des cultures de cette manière, contre 65% l'année dernière. Avec les surfaces perdues par l'hélico, cette augmentation est à relativiser. Cette part à la hausse tient notamment au départ du groupement de Fully qui traitait sur une bonne partie du secteur avec des produits de synthèse.

Peu de drones épandent bio

Mais certaines zones, à la faveur du passage de l'hélico au drone, sont passées aux produits de synthèse. «Saillon était entièrement à l'hélico bio. Ils sont venus majoritairement au traitement de synthèse avec le drone», affirme Sébastien Micheloud.

Pour le patron d'Agri Aero, il y a un mouvement vers la synthèse qui s'opère. Un retour en arrière diront certains. Mais selon lui, ses aéronefs télécommandés n'en sont pas responsables. «C'est la conséquence



«Le retour à plus de chimie dans les vignes, ce n'est pas l'avenir. Les consommateurs et les caves ne veulent plus de résidus de produits dans leurs vins.»

PIERRE-YVES FELLE
DIRECTEUR DE LA CHAMBRE VALAISANNE
D'AGRICULTURE

traitements par hélicoptère: pour des épandages 100% biologiques». «Toute une série de produits interdits à l'hélico sont autorisés avec les drones.» Ces machines sont en effet considérées comme des traitements au sol dans la législation et pas soumis aux mêmes restrictions en termes de produits et de distance. Mais les risques de dérive des substances pulvérisées inquiètent les producteurs bios. «Tant que ce mode d'épandage restait anecdotique, ce n'était pas un problème. Mais aujourd'hui les réglementations doivent impérativement être modifiées.» Pour autant, malgré ce glissement vers le drone et la vendange réduite de 2021, Bio Valais n'a pas enregistré de démission parmi ses producteurs certifiés ni de réduction des surfaces cultivées en bio. «Elles ont même augmenté grâce aux grandes caves qui passent de plus en plus de surfaces en bio.» Aujourd'hui, 550 hectares de vignes sur les 4700 que compte le canton sont cultivés selon ce cahier des charges.

Un changement à contre-courant

Reste que le glissement de l'hélico au drone interpelle, d'autant plus que la qualité d'application de ces deux méthodes d'épandage a des limites proches quand il s'agit d'atteindre les grappes et les feuilles de la zone des grappes, selon les données d'Agroscope présentées il y a quelques mois.

Pour le directeur de la Chambre valaisanne d'agriculture, le boom du drone avec produits de synthèse pose de sérieuses questions. D'un point de vue environnemental, mais aussi du point de vue du marché viticole. «Le retour à plus de chimie dans les vignes, ce n'est pas l'avenir. Les consommateurs et les caves ne veulent plus de résidus de produits dans leurs vins», conclut Pierre-Yves Felley.



«Tant que ce mode d'épandage restait anecdotique, ce n'était pas un problème. Mais aujourd'hui les réglementations doivent impérativement être modifiées.»

JEAN-YVES CLAVIER
PRÉSIDENT DE BIO VALAIS

de l'année passée. Des trois ou quatre dernières vendanges même. Les gens qu'on voit veulent des traitements de synthèse pour garantir leur récolte.»

A la volonté du client s'ajoute l'argument du prix, un drone en bio coûte plus qu'avec des produits de synthèse ou que l'épandage par hélico. Sur les 260 hectares travaillés par sa société, seuls 20 hectares le sont avec des produits bios.

Bio Valais veut plus de règles pour les drones

«On aurait préféré plus d'hélicoptères que tous ces drones», lance Jean-Yves Clavier, président de Bio Valais. L'association de promotion de l'agriculture biologique soutenait d'ailleurs la proposition refusée au Grand Conseil, «Sauvons les